

Eléments de base d'une stratégie de sylvopastoralisme en Afrique du Nord

Naggar M.

in

Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.).
Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39

2000

pages 191-202

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000360>

To cite this article / Pour citer cet article

Naggar M. **Eléments de base d'une stratégie de sylvopastoralisme en Afrique du Nord.** In : Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.). *Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours.* Montpellier : CIHEAM, 2000. p. 191-202 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Éléments de base d'une stratégie de sylvopastoralisme en Afrique du Nord

Mustapha Naggar

Ministère des Eaux & Forêts, Rabat (Maroc)

Résumé. La réflexion qui se poursuit sur la problématique du sylvopastoralisme, entamée il y a 50 années, n'atteindra des objectifs que par la mise en œuvre d'une stratégie participative et partenariale pour la gestion de l'espace pastoral.

L'action concrétisée, sur le terrain, par l'apparition de nouvelles entités autonomes, les groupements forestiers d'intérêt collectif et par les aménagements sylvopastoraux acceptés de tous.

L'objectif recherché est d'arriver progressivement à restaurer les équilibres socio-écologiques entre la forêt, le parcours et l'élevage. Enfin, l'appui des autorités politiques et financières reste indispensable pour l'aboutissement de cette démarche.

Mots clés. Afrique du Nord – Surpâturage – Aménagement sylvopastoral – Rotation – Gestion durable – Participation des populations.

I – Introduction

Le concept méditerranéen repose sur une référence climatique commune à l'ensemble des pays du bassin méditerranéen : un été sec et chaud, un hiver pluvieux et froid et une variabilité climatique importante. Si historiquement, le bassin méditerranéen est à l'origine de la domestication des céréales, de celle des petits ruminants et de la maîtrise de l'eau, les espaces pastoraux y occupent une étendue de 120 millions d'hectares sans compter les zones désertiques.

Les parcours méditerranéens sont caractérisés par des périodes de végétation plus ou moins longues et par conséquent par des variations importantes de la quantité et de la qualité des ressources fourragères disponibles. Face à cette situation, l'éleveur doit satisfaire la demande alimentaire de son troupeau malgré une offre irrégulière et non prévisible. Ainsi, l'équilibre fourrager recherché est forcément un équilibre instable dont le maintien dépend de son degré de souplesse et de flexibilité par rapport aux aléas climatiques et aux perturbations de la conjoncture économique dans la quelle le système opère.

La plus grande partie de l'espace méditerranéen produit moins d'une tonne de matière sèche par hectare et par an. Dans leur état actuel, les parcours ne sont exploitables que sous une forme extensive impliquant une grande mobilité des troupeaux pour que ceux-ci bénéficient de la complémentarité entre les différentes zones de pâturage (nomadisme, transhumance...).

Les écosystèmes sylvopastoraux restent soumis à de multiples contraintes d'ordre technique, climatique, pastoral et social. Ces contraintes pèsent lourdement sur la gestion de cet espace pastoral et entravent le plus souvent les démarches de développement qui y sont entreprises.

Généralement, les écosystèmes pastoraux présentent une grande diversité et leur niveau de production ne reflète pas les potentialités réelles du milieu. Cette situation s'explique par une surexploitation des ressources sylvopastorales : surpâturage, écimage et ébranchage de la strate arborée et arborescente en période de sécheresse et même des défrichements. Ces pratiques répétées conduisent à l'ouverture voire la disparition progressive de ces formations à usages multiples, à la menace des sols d'érosion et

par conséquent la régénération et la pérennité des ressources sylvopastorales, dont dépend la survie de la plupart des populations usagères, se trouve compromise.

II – Problématique

La forêt des pays du Maghreb joue un rôle stratégique tant sur les plans socio-économique et pastoral qu'environnemental. Elle constitue un patrimoine par la diversité des systèmes écologiques et de biodiversité qu'elle intègre et par l'importance de son étendue sur environ 13,5 millions d'hectares, dont : (i) 9 millions d'hectares au Maroc (chêne vert, chêne liège, *Thuya*, cèdre, arganier, cyprès nappes alfatières et diverses essences secondaires), (ii) 3,6 millions d'hectares en Algérie (chêne liège, chêne vert et pins...) et (iii) 900 000 ha en Tunisie (pin d'Alep, chêne liège, chêne zeen, pin maritime et autres...).

Les écosystèmes sylvopastoraux constituent une ressource alimentaire importante du cheptel des populations rurales. En effet, ils sont appelés à produire du bois d'énergie, du bois de service, des produits secondaires (champignon, plantes aromatiques et médicinales, apiculture, glands...) et à protéger les sols contre les diverses formes d'érosion. Ainsi, la forêt maghrébine offre un espace à usages multiples où la vocation pastorale et sociale prédomine.

Le système d'élevage pratiqué en forêt est du type sylvopastoral extensif représenté essentiellement par des petits ruminants (13 millions de têtes) de race locales rustiques bien adaptés à leur milieu et qui sont à majorité naisseur. Cet élevage reste détenu par une majorité de petits éleveurs, peu organisés et peu encadrés, et n'étant pas favorisés par le système actuel de commercialisation.

Au Maghreb, la période précoloniale est caractérisée par l'ordre tribal et la prédominance des diverses formes d'appropriation communautaire des parcours et des forêts. Avec l'épisode coloniale, le code forestier franchit la Méditerranée et transforme radicalement la carte foncière et l'exploitation forestière. L'État devient propriétaire et gestionnaire de la quasi-totalité des forêts, à la fois conservateur d'un espace naturel menacé et garant d'une sylviculture productive. En Algérie, le domaine de l'État s'étend sur les terres de parcours, les quelles ont reçu en partie au Maroc et en Tunisie le statut des terres collectives.

La pratique du parcours en forêt se réfère à des concepts traditionnels de l'élevage extensif et sur une utilisation collective des ressources pastorales. Par le passé, ces pratiques reposaient sur la complémentarité des différents espaces de parcours en forêt et hors forêt (transhumance ; nomadisme...) et les collectivités imposaient des mises en défens temporaires (Agdal) pour régénérer les parcours et prolonger la période de pâturage.

Actuellement, et vu l'ampleur de l'essor démographique, la sédentarisation des pasteurs, la progression de l'économie marchande, les modes et pratiques d'utilisation des ressources pastorales par les éleveurs ont subi de profondes mutations.

Depuis la promulgation de la loi forestière du début de siècle, le parcours en forêt a été reconnu comme un droit d'usage dévolu aux populations riveraines et obéit à des règles administratives d'exploitation (inscription au parcours, paiement des redevances pour le cheptel excédentaire au troupeau familial, interdiction du parcours dans les quartiers de régénération qui ne peuvent excéder 20% de la superficie totale du parc...).

Confronté aux réalités sociales de pasteurs riverains des forêts, qui sont généralement de petits éleveurs avec des performances de productivité très limitées et dont le système fourrager repose sur la gratuité des ressources pastorales, l'application de ces nouvelles règles pastorales n'a pu être observée que partiellement. Et également, l'organisation de la pratique du parcours en forêt reste confrontée à de sérieux défis dont dépend le devenir et la régénération des richesses forestières.

III – Le sylvopastoralisme : une expérience mitigée entre les réalisations et les contraintes

Les principes généraux de l'aménagement des parcours, s'ils sont connus dans l'ensemble, ont fait preuve de difficultés dans leur application. Il a souvent s'agit du cadre institutionnel général, peu propice à ce genre d'exercice.

D'une manière générale, toutes les opérations d'aménagement et de gestion des parcours ont pris en compte, à des degrés divers, la nécessité d'impliquer les utilisateurs. Les obstacles à la réussite des programmes sont en grande partie d'ordre socio-institutionnel. Il faut opérer par séquence depuis l'identification des unités socio-territoriales, leur structuration, leur implication au processus de développement, jusqu'à la phase ultime d'aménagement proprement dite (planification, gestion, suivi-évaluation et replanification).

Pour ce qui est de l'aménagement en terme technique, l'objectif étant celui de rétablir la "santé" de l'écosystème, il faut intégrer dans un programme cohérent, les techniques visant à la réhabilitation, à la conservation, et l'amélioration de la production des parcours, aux techniques visant la conservation des ressources en eau et en sol.

Tous les bilans convergent sur cette idée que les projets ont eu un très faible impact ils n'ont pas su prendre en compte l'évolution sociale et se sont donc heurtés à la difficultés de faire passer les rationalités techniques dans la réalité.

Les projets ont cependant évolué au fil des années dans leur formulation et leur mise en œuvre. Au cours des années 60, les centres d'intérêts portaient plus sur l'évaluation des ressources naturelles, leur renouvellement, leur gestion, les potentialités du milieu et sur des actions visant essentiellement à accroître techniquement la production pastorale. La décade suivante vit au contraire l'émergence de projets plus intégrés, ayant le souci d'analyser le parcours dans le contexte plus général du système agraire, une vision plus systémique en quelque sorte. Mais ce n'est qu'au cours des années 80 que les notions de développement participatif et de négociations avec les populations concernées ont timidement fait leur apparition. Maintenant encore on ne peut pas considérer, à quelques exceptions près, que l'approche participative soit inscrite dans les habitudes. Pays par pays, des différences sont bien sûr à souligner.

1. Au Maroc

Pendant longtemps, les forestiers se sont concentrés, dans le domaine pastoral, sur le contrôle sévère des mises en défens de régénération. Les premières études pour des aménagements sylvopastoraux ne datent que des années 70. Différentes techniques d'amélioration des ressources ont été expérimentées : rotation des parcours, fertilisation pastorale, sylviculture liée au parcours (dépressage, futaie pastorale...), semis d'herbacées, plantation d'arbustes, cloisonnement de l'espace par des clôtures et des brise-vent, etc.

On dispose donc de références intéressantes dans les régions où des projets se sont mis en place : Maamora, Bouhsoussen, Tanghaya, Ait M'hamed, etc. Cependant, dans la plupart des cas, les opérations de développement se sont heurtées à d'énormes difficultés d'organisation des ayants droit entre eux.

Les projets ne manquent pas, mais, dans l'état actuel des choses, toutes ces actions de développement n'ont pas encore eu d'effets tangibles sur l'alimentation des troupeaux.

Le constat est identique dans le domaine des parcours hors forêt. De nombreux travaux ont considérablement amélioré le référentiel des connaissances, mais les programmes d'amélioration pastorale n'ont pas eu les effets escomptés. Dans les grands projets (Ain Beni Mathar,, Ain Leuh, Timahdit Aarid...),

l'aménagement n'a concerné que des actions d'équipements : points d'eau, construction d'étables, centres d'affouragement. Rares sont les réussites de transformation du tapis végétal et d'organisation des mises en défens.

Plus récemment les grands projets menés dans le Moyen Atlas (Timhadit) semblent faire état d'une réussite certaine, mais les actions portent beaucoup plus sur la création d'infrastructures que sur la réorganisation de la gestion pastorale. La seule véritable réussite, certes provisoire mais incontestable, c'est celle du Projet de Développement de l'Élevage et des Parcours de l'Oriental (financement FIDA) qui a su mettre en place des coopératives "ethnolignagères" d'un genre nouveau qui tentent de concilier les avantages d'une structure moderne et ceux d'une organisation traditionnelle gérant les droits d'usage collectifs sur parcours. Les actions de mise en défens qui ont concerné près de 300 000 ha sont les plus spectaculaires et les plus déterminantes dans le processus d'adhésion des éleveurs au Projet.

2. En Algérie

On peut distinguer quatre grandes périodes pour caractériser l'évolution des politiques de développement des zones steppiques :

- ❑ De 1962 à 1975, la politique agricole s'intéresse naturellement beaucoup plus aux riches terres du Nord reprises aux colons. La création dans la steppe sur de bons parcours d'une cinquantaine de coopératives d'élevage (ADEP) qui ont été dissoutes en 1976, elles n'avaient toujours pas atteint les objectifs techniques fixés. L'autre réalisation fut le démarrage du "barrage vert" qui prévoyait la plantation d'une forêt de protection de 15 à 20 km de profondeur aux frontières du désert. Vingt ans plus tard, le bilan fait ressortir des réalisations plus modestes.
- ❑ De 1975 à 1980, la révolution agraire produit un code pastoral qui prétend transformer radicalement la gestion de la steppe par une puissante intervention de l'État.
- ❑ Les années 80 ont connu la création du Haut Commissariat au Développement de la Steppe qui met en œuvre quelques aménagements, des plantations fourragères et des resemis sur parcours sans effets appréciables. Des études et recherches sérieuses sont certes entreprises sur les ressources et leurs modes de gestion mais il y manque comme toujours l'appréciation de la faisabilité économique et sociale des techniques du développement ;
- ❑ Les nouvelles réformes des années 90 engagent la libéralisation de l'économie. On reconnaît la nécessité de faire participer de façon plus étroite les agropasteurs au processus de développement local.

3. En Tunisie

Dans la région Sud (Médénine, Tataouine, Kebili, Gafsa et Gabès) pour la période 1973-1985 l'agriculture n'a reçu que de modestes investissements publics. Cependant, au cours de la dernière décennie, les Gouvernorats oasiens ont presque doublé le niveau de leurs investissements publics par rapport à la période 1973-1985.

Les politiques le développement pastoral ont été marqué par les évolutions qu'ont connu les parcours collectifs :

- ❑ L'étape de la réforme agraire (1956-1970), à la suite de la nationalisation des terres des colons et le partage des terres collectives se fait dans le cadre des coopératives.
- ❑ L'état du retour accéléré de la privatisation (1979-1988) et l'intégration de la composante pastorale du développement rural. les améliorations pastorales ont porté sur la plantation d'arbustes fourragers notamment le cactus et l'acacia...
- ❑ L'étape de l'achèvement de la privatisation (après 1981) qui a permis la soumission de 600 000 ha de parcours collectifs au régime forestier.

Dans le domaine des ressources fourragères et pastorales, l'État a mis en place quelques programmes de développement des cultures fourragères la constitution de réserves sur pieds pour les périodes de sécheresses et de disette par la plantation d'arbustes fourragers (*Acacia, Cactus, Atriplex...*) et l'amélioration de certains périmètres pastoraux. En réalité, les interventions dans ces domaines ont été en général modestes et sans impact significatifs sur l'alimentation du cheptel qui est restée largement tributaire des importations d'aliments de l'étranger et des disponibilités locales en sous-produits agricoles.

Enfin, le soutien financier au secteur reste modique ; peu de parcours en forêt et hors forêt en Afrique du Nord, ont été aménagés selon les principes mis au point durant ces quarante dernières années.

Il faut lever ces contraintes. C'est dans ce but que, depuis maintenant une dizaine d'années, les pays de la région ont résolument engagé une politique en faveur du pastoralisme. Des efforts importants ont été engagés pour associer davantage les différents partenaires et déconcentrer les centres de décisions. De nouvelles approches ont été adoptées pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie et rattraper ainsi le retard enregistré dans la réalisation des aménagements forestiers. La tâche est longue et ardue. Pour peu que le financement du secteur suive, les équilibres écologiques rompus par l'exercés de parcours seraient progressivement restaurés et le compromis tant recherché entre forêt, parcours et élevage, trouvé.

IV – Éléments de base de la stratégie

Depuis près d'un demi siècle, les pays d'Afrique du Nord tentent de mettre en œuvre des projets de développement rural ayant pour objectif la réhabilitation des forêts et des parcours, l'amélioration de l'élevage et du niveau de vie des populations. Les éléments de base de cette stratégie, reposent sur :

1. La connaissance du contexte agricole
2. La nécessité de prise en compte des pratiques pastorales
3. L'organisation populaire
4. L'initiation à l'approche participative
5. L'aménagement sylvopastoral

1. La connaissance du contexte agricole

Il est important de signaler que dans les pays du Maghreb, l'économie rurale repose sur l'agriculture pluviale et l'élevage extensif des petits ruminants. La grande majorité des paysans (80%) sont de petits agriculteurs (SAU < 5 ha) et/ou de petits éleveurs (< 20 UPB). Les productions agricole et animale sont caractérisées par des résultats aléatoires, liés aux conditions pluviométriques qui sont éminemment variables d'une année sur l'autre. Ainsi, la capacité d'investissement des producteurs ruraux restent très limitée et par conséquent les démarches de développement à entreprendre vont dépendre dans une large mesure des apports de l'État.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'un programme de développement sylvopastoral et la mise en place d'une discipline pastorale en forêt nécessite une connaissance préalable et précise des sociétés usagères de cet espace pastoral, de leurs comportements vis à vis du milieu environnant et particulièrement de leurs attentes des programmes de développement proposé. Le point de vue des communautés pastorales est recherché et pris en compte, et seules les technologies simples, peu coûteuses et qui s'inspirent des traditions seront entreprises. Le système de gestion proposé doit prendre en considération l'ensemble des parcours complémentaires de la forêt dans la limite des parcs identifiés et qui sont généralement utilisés par un même groupement humain (douar, fraction, tribu...).

L'espace ainsi répertorié où le droit de parcours est reconnu à un groupe social sans contestation appelé "parc" constitue l'unité de mise en valeur sylvopastorale où seront assis les traitements planifiés par la stratégie avec l'appui des populations que l'on aura sensibilisé pour garantir leur adhésion voire leur contribution à l'entretien des investissements à réaliser.

2. La nécessité de prise en compte des pratiques pastorales (cas du Maroc)

Le Maroc, par ses reliefs, ses climats fortement contrastés et l'étendue des parcours forestiers offre une remarquable diversité pour tout ce qui touche à la structure des formations végétales associées à ces parcours et aux modes de vie des populations pastorales qui s'y rattachent. Dans le passé, les modalités d'utilisation des parcours résultent des rapports humains entre les usagers d'un même terroir de parcours et obéissaient à une organisation locales dans un cadre traditionnel de la "jmaâ". Cette instance locale de prise de décision régit les règles d'exploitation commune de l'espace pastoral à des périodes et des saisons relativement bien définies (Agdal, transhumance...).

Cependant, l'essor démographique, la sédentarisation des populations pastorales, la progression de l'économie marchande se sont traduits par une réduction des espaces pastoraux au profit de l'agriculture et ont engendré un bouleversement du système d'organisation sociale, un changement dans la vocation du parcours qui doit supporter dans des proportions fortes compétitives, la foresterie, l'agriculture, l'arboriculture et d'élevage. Ces faits ont induits de profondes mutations dans les pratiques traditionnelles d'utilisation de l'espace pastoral en forêt.

Par ailleurs, les pratiques pastorales dans les différentes formations forestières sont variables d'une région à une autre en fonction des habitudes des populations pastorales, de l'importance des parcours forestiers par rapport aux autres types de parcours complémentaires, des différents systèmes d'élevage, des espèces animales qui y sont conduits et des différents systèmes de production végétales associées aux zones périforestières.

Actuellement, les modalités et pratiques pastorales dans les différentes régions forestières se présentent comme suit.

A. Haut Atlas

La muraille bien arrosée du Haut Atlas culmine à 4165 m, et les principaux massifs forestiers sont à base de chêne vert et genévrier : Forêts d'Azilal, Aît Daoud ou Ali, Aît M'Hamed, Aît Bouguemmaz, Glaoua, Guedmioua, M'Touga, Ourika, et Goundafa...

Les populations riveraines généralement berbérophones sont groupés sur les flancs et au fond des vallées. Elles pratiquent des cultures en terrasses qu'elles associent à l'arboriculture et au petit élevage.

Au dessus des cultures, c'est le pâturage que subissent les peuplements de chêne vert aux altitudes les plus basses ou les futaies écimées de genévriers thurifère à la limite de la végétation forestière. La surcharge des troupeaux est très forte et a souvent provoqué la dégradation des forêts et des sols.

Pour cette région, l'élevage caprin prédomine, l'agriculture reste très limitée et les troupeaux pâturent en forêt à longueur de l'année à l'exception de la période des neiges (jusqu'à 4 mois) où la forêt reste sujette aux écimages dont les produits (branchettes et feuillages) sont ramenés aux troupeaux gardés à l'étable.

B. Moyen Atlas

Les montagnes pastorales du Moyen Atlas constitue une région privilégiée par l'existence de sources abondantes et par un étagement propice des conditions climatiques. Les formations forestières à intérêt pastoral sont essentiellement à base de chêne vert, suivi des formations de cèdre (plus de 1 600 m d'altitude). Les principales forêts de la région sont : Sidi M'Guild, Bekrit, Aghbalou Larbi, Bou Iblane, Aïn Abelioune, Aît Ichou, Azrou N'Aît Ishaq, Tounfite, Bouhsoussen, Sidi Ahcine et Querdane.

L'élevage dans la zone est du type extensif essentiellement à base d'ovins de race Timahdit. Les pasteurs de la région qui par un genre de vie et des habitats adaptés, utilisent de façon alternées les res-

sources de la montagne en été, les chênaies vertes du Dir en printemps, et l'espace pastoral qu'offre l'Azharhar en hiver : exploitation saisonnière de ces domaines entre lesquels se jouent la transhumance, et à l'intérieur de chacun de ces domaines utilisation des différents parcours collectifs ou privés complémentaires de la forêt.

C. Arganeraie du sud-ouest

Les formations d'arganier caractéristiques du Sud Ouest Marocain occupent environ 820 000 ha. Les principales arganeraies sont celles de Tamanar, Ida ou Trhouma, Admine, Mesguine, Dir, Aïn Asmama, Ait Baamrane...

L'élevage caprin prédomine sur cette région et la chèvre adaptée à la pratique du pâturage aérien des arganiers, cette forêt, soumise à une législation spéciale, offre aux usagers le droit de collecte des noix pour l'extraction de l'huile d'argan et dont les tourteaux sont données au bétail notamment en hiver, et la pratique des cultures sous forêt. L'arganeraie offre un espace pastoral privilégié de la zone et est utilisé à longueur de l'année. Cependant les transhumants venant de la région du Sud alourdissent la charge pastorale dans l'arganeraie.

D. Région Mamora

La suberaie Mamora et les suberaies avoisinantes restent soumises à une forte pression animale et ce en l'absence des parcours collectifs dans la zone. Les troupeaux ne quittent la forêt qu'en été où ils transhumant sur les terrains agricoles du Gharb et des Bni Hcen. Dès leur retour vers le début d'Octobre, les écimages des chênes lièges, deviennent une pratique courante et généralisée sur toute la suberaie et, ce jusqu'à la poussée des herbes après les premières pluies. La pratique des écimages et la surexploitation des parcours affectent sérieusement le devenir des suberaies de la zone et des parcours qui lui sont associés.

Les formations forestières sont à base de chêne vert, thuya, chêne liège, les principaux massifs forestiers sont ceux d'Oulmès, Achach, Gnadiz, Smâla, Bni Zemmour.

Dans cette zone, l'agriculture pluviale connaît un développement remarquable, et la forêt contribue au même titre que les terrains agricoles et les parcours collectifs à l'affouragement du cheptel. Les écosystèmes forestiers sont utilisés essentiellement en printemps et l'automne, où l'on note une forte concentration des troupeaux venant des plaines agricoles avoisinantes.

E. Région du Rif

Les principaux massifs forestiers de la zone sont ceux de Ketama, Targuist, Bni Boufrah Tanghaya, Achacha Tassif Akumsen, Aïn Rami, Jbel Allam.. Les principales formations forestières à intérêt pastoral sont dominées par le matorral et ce à cause de la surexploitation et des défrichements que connaît la zone. La forêt offre un espace pastoral utilisé à longueur de l'année et surexploité surtout que la plupart des troupeaux sont à base caprins.

F. Oriental

Vu l'étendue des steppes d'alfa et romarin, les éleveurs de la zone sont des pasteurs nomades. L'élevage est du type extensif à base de la race Bni Guil. L'espace pastoral qu'offre les forêts principalement celles de Debdou et El Ayate sont utilisés principalement en été-automne. Ces massifs connaissent une forte pression animale lors de cette période pendant laquelle les éleveurs campent en forêt.

3. L'organisation populaire

Les rapports de la structure sociale à l'espace sont régis par un ensemble de règles et de relations sociales et selon les différents types et statut d'espace, leurs usages et les degrés de cohésion sociale correspondant. Les parcs de parcours sont détenus au niveau de la tribu, mais dans la pratique chaque fraction à une mouvance territoriale propre et utilise de manière privilégiée certaines zones de parcours. Notons que les frontières de cette mouvance sont souvent peu marquées, et que les pratiques d'utilisation au sein d'une tribu peuvent varier d'un groupe social à l'autre, et d'une année sur l'autre selon l'ampleur des aléas climatiques et l'état de végétation du parcours. Dans l'ensemble, un rapport étroit existe entre l'organisation sociale et l'organisation de l'espace pastoral notamment pour son utilisation et la pratique du nomadisme ou de la transhumance.

De ce qui précède, les systèmes traditionnels d'utilisation et de gestion des parcours sont complexes. Cette complexité était fatale à plusieurs programmes de développement pastoral dans les pays du Maghreb et même dans le monde. La compréhension du fonctionnement de ces systèmes devient un préalable à une meilleure participation des éleveurs pour une gestion plus rationnelle des parcours.

Plusieurs tentatives ont été initiées dans les pays du Maghreb pour la constitution des groupements et coopératives pastorales au Maroc, des Associations d'intérêt collectif en Tunisie et qui pour la plupart s'inspirent des traditions pastorales et de l'organisation sociale existante.

La constitution des groupements se base sur : (i) l'adhésion consensuelle de l'ensemble des éleveurs à l'esprit de l'entité créée au niveau local, (ii) la participation effective de ces entités au processus de planification, de programmation et de mise en œuvre des actions arrêtées et (iii) Le partage des responsabilités dans la prise des décisions avec les acteurs des projets (chercheurs, gestionnaires du domaine forestier, autorité locale) ; iii) La prise en charge progressive par ces entités des frais occasionnés par la mise en valeur et l'entretien des investissements.

Comme il s'agit de modifier le système de production, de responsabiliser les éleveurs et de les organiser, cette phase peut être longue et difficile. Elle nécessite l'initiation des populations aux principes du développement participatif.

4. L'initiation à l'approche participative

L'approche participative est fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent avec les populations et les différents acteurs (Services techniques, communes, autorités locales...) et où les points de vue locaux des populations riveraines sont délibérément recherchés et respectés. En effet, la participation appelle des changements d'attitude de comportement vis à vis du système de gestion des ressources naturelles des conditions de mise en œuvre des projets forestiers et de la promotion des initiatives privées permettant la prise en charge progressive et concertée des actions de développement niveau du terroir ou parc de parcours.

Actuellement, l'outil participatif a certainement fait l'objet d'un regain d'actualité depuis que l'on a reconnu qu'il permette d'atteindre des objectifs traditionnels de gestion communautaire de l'espace pastoral ainsi que de répondre aux préoccupations plus récentes que sont la durabilité des ressources naturelles et d'une justice sociale en faveur des populations rurales des zones péricarrières.

Encouragé notamment par les organismes internationaux dans le contexte d'ajustement structurel ou de l'Agenda 21, de nouvelles stratégies forestières apparaissent au Maghreb. Elles appellent la participation active des populations pour la gestion négociée de l'espace forestier. Cette problématique montre l'intérêt d'identifier et d'initier des formes d'organisation opérationnelle dans la gestion des ressources. L'enjeu consiste alors à évaluer le rôle de ces entités et concevoir éventuellement les conditions pour qu'elles deviennent des acteurs-relais permettant une gestion durable des forêts et des parcours.

5. L'aménagement sylvopastoral

Pour les forêts du Maghreb, l'aménagement sylvopastoral se définit comme un diagnostic du milieu naturel et social, des potentialités pastorales et sylvicoles, et débouche sur l'élaboration d'un programme d'action adéquat permettant la réhabilitation et l'amélioration des parcours en harmonie avec la régénération et la conservation des formations forestières. Et également, la mise en place des bases d'un système d'entente sociale pour l'encadrement et l'organisation des éleveurs pour une utilisation commune de l'espace pastoral. Ainsi, le processus d'aménagement sylvopastoral est un travail d'apprentissage de longue haleine dont l'aboutissement reste conditionné par l'adhésion des éleveurs au principe organisationnel et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par le développement des forêts et de l'élevage.

La mise en œuvre de ce plan d'aménagement sur le terrain, consiste dans chaque parc de parcours exploité par un même groupe ethnique de délimiter et de matérialiser deux zones d'inégales superficies.

La plus petite (au plus 20% de la superficie de la forêt) et appelée "quartier de régénération" est régénérée pendant une période, au cours de laquelle il reste fermé au parcours direct par le bétail, mais les fauchages d'herbes peuvent être permis. Le reste de la forêt, tout en continuant à recevoir les traitements sylvicoles prévus par l'aménagement forestier (éclaircies, dépressage...), est ouvert au parcours en respectant dans la mesure du possible les principes habituels d'inscription et paiement de redevances...

A. Le quartier de régénération (surface réservée au rajeunissement de la forêt)

Aucune gestion durable d'une forêt ne peut être garantie, si, pendant un temps déterminé, une partie de cet écosystème, "le quartier de régénération" n'est pas mis en défens et régénéré. Conditionnant l'avenir même de cette ressource, cette mesure s'impose à tous. Pourtant, celle-ci est souvent l'objet de contestation de la part des ayants droit qui lui reprochent : (i) de distraire du parcours une surface importante de leur parcs et (ii) de mettre en défens, pour une période trop longue, cet espace pastoral.

S'agissant de la surface du quartier de régénération, l'usage en Afrique du Nord et notamment au Maroc, lui réserve le cinquième du parc au maximum. Mais cette règle n'a rien de rigide ou de rigoureux et cette surface peut être réduite, si les peuplements se régénèrent bien et rapidement ou si les ressources pastorales en dehors de la forêt sont importantes.

A ce niveau les concertations avec les usagers ou leurs représentants porteront sur la taille minimale et la répartition spatiale des parcelles à régénérer dont le choix est à faire de manière consensuelle, que sur l'importance de la surface du quartier de régénération ; l'enjeu ici, est de sauver la forêt sans pour autant négliger l'intérêt des usagers.

La durée de la mise en défens, du quartier de régénération dépend essentiellement de l'essence forestière et de la facilité avec laquelle celle-ci fructifie et se régénère. De 15 à 20 ans pour les résineux (*Cedrus atlantica*), la durée théorique de la mise en défens n'est plus que de 6 à 10 ans pour les feuillus et les résineux qui se régénèrent par rejets de souches (*Quercus suber*, *Q. rotundifolia*, *Tetraclinis articulata*...). L'ouverture des mises en défens peut, bien entendu, intervenir plus tôt, si la régénération est acquise avant les délais fixés par l'aménagiste.

B. Les interventions pastorales en dehors du quartier de régénération

En dehors du quartier de régénération qui demeure un sanctuaire fermé au parcours tout au long de la période prévue par l'aménagiste pour le rajeunir, tout le reste de la forêt (au minimum 80% de la surface du parc) est ouvert au bétail, et fait l'objet d'interventions visant l'amélioration de la production du tapis herbacé et de celle des arbres et arbustes de la forêt.

Les principales techniques d'amélioration quantitative et qualitative de la production pastorale conduites dans les pays du Maghreb consistent à des ensemencements d'espèces productives, la création de prairie permanente, la plantation d'arbustes fourragers, le contrôle du matorral, la mise en défens rotative et le traitement des taillis en futaie pastorale.

Sans développer l'ensemble des actions qui dans ce domaine commencent à faire leur timide entrée dans l'aménagement sylvopastoral, on s'arrêtera à la présentation de certaines de ces techniques qui ont donné leur preuve sur le terrain.

a] Traitement en futaie pastorale (dépressage-éclaircie)

Au niveau de chaque parc, des actions sylvicoles sont planifiées et exécutées conformément au plan de gestion. Leurs objectifs sont : (i) la production de bois nécessaire à l'économie locale, notamment du bois de feu et de service, (ii) l'amélioration de la croissance des tiges conservées en vue d'en tirer ultérieurement le meilleur parti, et (iii) l'ouverture des peuplements, le relèvement du couvert et l'éclaircissement du sol si nécessaire au développement du tapis herbacé et à l'accroissement de la production fourragère.

l'intensité des interventions est dosée de manière à obtenir le compromis qui permet d'optimiser les productions ligneuse et herbacée. Les expérimentations menées dans la chênaie verte du Moyen Atlas ont permis d'adopter un itinéraire technique à appliquer pour les taillis, défini comme suit :

- 20 ans après la coupe de régénération et de recépage, dépressage avec enlèvement de 1/3 du matériel parmi les brins malvenants.
- Le contrôle du couvert se poursuivra tous les 10 à 15 ans selon l'état de développement de chêne vert de manière à garder un recouvrement moyen de 45 à 60%
- La mise en défens à appliquer après chaque traitement sylvicole durera environ deux années. Cela pour permettre d'une part au tapis herbacé de se développer et d'autre part, aux rejets de ne pas prendre un développement important.

La tendance actuelle est d'installer des éclaircies dans les futaies et des dépressages dans les taillis pour favoriser les individus les plus vigoureux à houppiers bien développés capables de fructifier abondamment (chêne liège et chêne vert notamment), pour améliorer la ration alimentaire du bétail et pour produire ultérieurement du bois et du liège de qualité.

b] Resemis des parcours

La plupart des milieux forestiers sont situés en pente et dont les sols sont squelettiques peu propices à ce type d'intervention nécessitant le plus souvent une préparation mécanisée des sols. Les essais entrepris dans les pays du Maghreb (les forêts Bouhsoussen et Tanghaya au Maroc, la pinède des Aurès à l'Est de l'Algérie et Menzel Hbib au Sud de la Tunisie...) semblent dans l'ensemble beaucoup plus contestable et ne produire des effets positifs avérés qu'en situations expérimentales peu reproductibles sur le terrain.

c] La mise en défens

Cette technique très peu coûteuse, reste un instrument des plus efficace pour la régénération et la réhabilitation des parcours. Les mises en défens s'organisent selon plusieurs modes qui ont des effets différents sur la végétation. A titre d'exemple, le report du pâturage au delà de la période de croissance critique pour augmenter la vigueur et le recouvrement des espèces les plus appréciées par le bétail. Le repos annuel permet la reconstitution des réserves des plantes et la production de semences. La durée de mise en défens va de quelques semaines lorsqu'elle fait partie d'un schéma préétabli permettant aux "plantes pastorales clefs" de ne pas être pâturés aux périodes critiques, et ne doit en aucun cas dépasser deux années pour éviter toute tension sociale avec les pasteurs. Au Maghreb, en attendant la mise en place effective d'une discipline pastorale, les mises en défens sont généralement balisées par des clôtures.

En effet, la durée des mises en défens dépend du degré de dégradation des parcours et de la conjoncture pluviométrique. Elles ne sont démarrées en principe que lors d'une bonne année et devraient s'accompagner d'une gestion contrôlée du parcours.

d] Plantation d'arbustes fourragers

La gamme des espèces arbustives utilisée dans les pays du Maghreb reste limitée à quelques espèces du genre *Cactus*, *Acacia*, *Atriplex*, *Chamaecytisus*..., l'objectif de ces plantations est d'augmenter à court et à moyen terme la production fourragère en vue de décongestionner les parcours, en fournissant une alimentation du bétail moins dépendante des fluctuations pluviométriques, indispensable en période de soudure ou de sécheresse. Ces plantations doivent être intégrées au modèle de rotation pastorale et non gardée comme réserves sur pieds.

e] La rotation

Il s'agit d'une technique permettant une meilleure mise en valeur des parcours susceptible d'améliorer le système de gestion de l'espace pastoral qui mobilise généralement très peu d'investissements financiers. La rotation fait progressivement son entrée, dans l'aménagement sylvopastoral et l'ambition du technicien est de tout faire pour que cette technologie gagne du terrain par la mise en œuvre d'un simple schéma de déplacement dans les différents terroirs de parcours qui tiennent compte du niveau de production fourragère.

La mise au repos est encore loin d'être bien comprise de tous et la fermeture cyclique de certaines parcelles dans un système d'élevage qui s'organise n'est acceptée la plupart du temps qu'avec un certain scepticisme.

Les efforts doivent se poursuivre dans le sens d'un affinement de la technologie qui tiennent compte du climat, de la saison, de la flore et de la composition du troupeau. Les techniciens ont tendance à limiter l'approche, tout au moins les premières années, à des rotations mécaniques et à n'agir dans son introduction dans le système d'élevage traditionnel que progressivement, afin que les ayants droit se familiarisent avec elle et l'adoptent. Cet objectif sera d'autant plus facilement atteint, que la vulgarisation réussira à faire comprendre aux éleveurs les avantages que présente la rotation pour rationaliser l'utilisation de l'espace pastoral dans un souci de prolonger la période de pâturage en forêt et améliorer sa contribution dans le bilan fourrager.

f] La maîtrise de la charge pastorale

Le concept rigide de la charge qui imposait la réduction des effectifs rejetée par les éleveurs, est abandonné. La rotation contrôlée des troupeaux qui s'appuie autant sur le facteur temps que sur l'état du parcours et le bilan fourrager est introduite dans le système d'élevage de manière progressive et les séjours des troupeaux sur une même parcelle sont fixés autant en fonction des effectifs présents que de la saison.

A ce stade de la mise en place de la technologie, la réduction des effectifs et le respect de la charge sont occultés. On y supplée par l'admission de l'ensemble des troupeaux pendant un temps défini et maîtrisé mais forcément court (quelques semaines). L'artifice adopté de manière consensuelle, après accord de la majorité des éleveurs, permet de surmonter les divergences qui ont pendant des décennies opposé gestionnaires et éleveurs. Aujourd'hui dans les quelques périmètres d'amélioration pastorale existant, la mise au repos est appliquée par les coopératives elles-mêmes mais de manière mécanique. Lorsque la technologie sera suffisamment maîtrisée, d'autres améliorations seront introduites dans la manière de conduire les troupeaux, de rendre plus performants les élevages et les parcours... en attendant d'arriver à un consensus sur la maîtrise de la charge.

Conclusion

L'élevage extensif pratiqué en forêt, reste représenté par un cheptel de petits ruminants de race locale rustique conduit selon un mode extensif et à majorité naisseurs. Ce système de production, procure aux éleveurs des revenus substantiels et par conséquent, constitue un élément vital dans l'économie de montagne, Ainsi le développement sylvopastoral reste fort dépendant de l'amélioration de la productivité et de la performance des systèmes d'élevage basés jusqu'à présent sur le nombre de têtes possédées et l'étendue de l'espace utilisée et non sur le rendement réalisé. Par ailleurs, le développement de l'élevage ne peut se faire que dans un cadre global de développement agroforestier ou intégré des zones de montagne qui sont des zones forestières par excellence.

La mise en œuvre de ce processus nécessite :

- ❑ Une amélioration globale quantitative et qualitative des divers systèmes de production agro-pastoral afin d'assurer une amélioration durable de la gestion du parcours forestier qui nécessite une action coordonnée de l'ensemble des services compétents.
- ❑ L'amélioration des conditions élémentaires de vie des populations par la mise en œuvre des mesures d'accompagnement adéquates telles que l'ouverture et l'entretien des pistes, la création de points d'eau et lacs collinaires proches des habitations et des différents parcs de parcours, approvisionnement en bois de chauffe, reboisement communautaire et distribution de plants forestiers et fruitiers subventionnés.

Ainsi, le développement sylvopastoral repose dans une large mesure sur la rentabilisation des systèmes d'élevage extensif en forêt, et pose par conséquent une problématique d'actualité préoccupante aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les aménagistes et les chercheurs. Les profondes mutations que connaît le paysage social et économique des zones de montagne et l'ampleur de la croissance démographique se traduisent par un usage excessif des ressources sylvopastorales, qui ne fait que s'accroître face aux modestes investissements alloués à ces zones et l'efficacité assez limitée des mesures techniques préconisées.

En conclusion, l'aboutissement d'un développement durable des ressources à travers l'organisation et l'amélioration des conditions de production de l'élevage extensif en forêt, impose l'adoption d'une approche participative et partenariale basée sur la négociation et la concertation avec les producteurs directement concernés (éleveurs) et ce afin d'arriver à une résolution positive des conflits traditionnels que pose le pâturage en forêt.

